

1

Art et culture

« La culture, c'est ce qui répond à l'homme quand il se demande ce qu'il fait sur terre. »

André MALRAUX (1901-1976)

■ De quoi parle-t-on ?

Les définitions des termes art et culture renvoient à des significations si variées qu'ils peuvent passer pour des mots qui seuls deviennent des « mots-valises », parfois vides de sens ou, a contrario, trop plein de sens. Ici l'art est un ensemble de procédés, de connaissances, de règles intéressant l'exercice d'une activité (les règles de l'art), là il désigne l'habileté ou le talent pour faire quelque chose. Il en est de même de la culture qui renvoie autant à l'action de cultiver la terre que son corps (la culture physique) ou qui englobe l'ensemble des aspects intellectuels et artistiques d'une civilisation ou encore qui concerne le développement de certaines facultés de l'esprit (la culture générale par exemple), en contribuant à l'enrichissement de celui-ci.

Dans le cas présent, et dès lors qu'on associe le premier au deuxième, l'art est la création d'objets ou de mises en scène spécifiques destinée à produire chez l'homme un état particulier de sensibilité, lié au plaisir esthétique. L'art est un moyen d'expression et un langage universel qui touche le registre des émotions. Et la culture renvoie à un cadre de pensée universelle et partagé dans un groupe humain.



FRISE HISTORIQUE

- **21 000 ans avant notre ère** : les premiers dessins dans les grottes de Lascaux, avec des représentations d'animaux. Grottes découvertes en septembre 1940.
- **Fin du Moyen Âge (xv^e siècle)** : l'idée d'une rinascita (renaissance) correspond à un courant pour désigner un renouveau des lettres et des arts au temps des grandes découvertes (Nouveau Monde).
- **Seconde moitié du xix^e siècle** : le naturalisme, mouvement littéraire qui prolonge le réalisme, décrit la réalité sociale en ajoutant les conditions physiologiques, celles des classes laborieuses, en expliquant ainsi leurs comportements. Émile Zola est le représentant principal de ce courant, il écrira les vingt romans du cycle des Rougon-Macquart (*La bête humaine, L'assommoir...*).
- **1889** : Exposition universelle de Paris avec la présentation de la tour Eiffel.
- **1910** : création de la Mouffe, première MJC, maison des jeunes et de la culture.
- **1959** : création du ministère de la Culture.



ON EN A PARLÉ

La fondation Luma, créée en 2004 à Zurich, par Maja Hoffmann, une collectionneuse mécène suisse s'est implantée à Arles pour devenir Luma Arles, pour le soutien de la création artistique contemporaine. Avec le parc des Ateliers, Luma Arles est un véritable campus créatif qui offre aux artistes des opportunités d'exposition de leur travail mais aussi de collaboration, de rencontres sur l'art, la culture, l'environnement, l'éducation, les droits de l'homme et la recherche. C'est un concept basé sur la notion d'archipel et installée sur une ancienne friche ferroviaire composée de sept usines du xix^e siècle et d'une tour inaugurée en juin 2021. Autour de cette fondation, s'est développé un écosystème économique local, en particulier dans le domaine de la photographie.

1 Comprendre l'essentiel : des arts aux politiques culturelles

1. Les sept arts

Dans l'Antiquité, les arts étaient symbolisés par les **neuf muses**, filles que Zeus a eu avec Mnémosyne, la déesse de la mémoire et que Platon a imaginé être les intermédiaires entre les dieux et le poète.

Au XVIII^e siècle, période des Lumières, l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert retenait quatre arts : architecture, sculpture, peinture et gravure. Et c'est le philosophe Hegel qui, au début du XIX^e siècle, propose le classement actuel : architecture, sculpture, peinture, musique, danse, poésie auquel s'est ajouté le cinéma au début du XX^e siècle par le critique italien Ricciotto Canudo. La poésie englobe aujourd'hui la littérature et ses différents genres qui y sont liés (y compris le théâtre). En architecture, les ouvrages les plus exceptionnels appartiennent à l'Antiquité, notamment avec le classement des 7 merveilles du monde.

Chaque art est marqué par ses propres courants mais tous traversent l'histoire en actant les grandes périodes de notre ère. Le Moyen Âge et la renaissance offrent un foisonnement de réalisations architecturales (on pense aux cathédrales) mais aussi de sculptures, de peintures et de belles lettres. Ces dernières accompagnent le siècle des lumières et ses philosophes quand la musique est un outil au service du royaume (Lully et Louis XIV par exemple). Dans l'histoire contemporaine, les « arts » traduisent l'air du temps, incarnent une époque avec ses plaintes (le gospel des années 1930), ses revendications ou ses contestations (le cinéma de la nouvelle vague, le pop art des années Andy Warhol, le rap des années 1990 et 2000).

La 8^e place a été accordée aux arts médiatiques : la télévision, la radio, la photographie. La 9^e place est accordée à une discipline popularisée depuis le début du XX^e siècle : la bande dessinée. Enfin, à la 10^e place, on considère les arts numériques et en particulier le jeu vidéo.



UNE PERSONNALITÉ

André Malraux (1901-1976) est un écrivain, homme politique, engagé dans la lutte antifasciste dès les années 1930, il se bat aux côtés des Républicains espagnols. Il publie un de ses ouvrages les plus connus : *l'Espoir* en 1937, qui témoigne de son engagement. Il rejoint la Résistance française en mars 1944. Il s'engage aux côtés du général de Gaulle et sera surtout le Premier ministre des Affaires culturelles de janvier 1959 à juin 1969.

Le charisme intellectuel, ses engagements pour démocratiser la culture (création des Maisons de la culture), une politique de commande auprès d'artistes, sont pour beaucoup dans la réussite de son ministère. Fidèle au général de Gaulle, il quitte le gouvernement en 1969 pour se consacrer à ses engagements (Bangladesh, Inde...) et à la littérature. Il meurt en 1976 de dépression et d'alcoolisme.

En 1996, pour le vingtième anniversaire de sa mort, les cendres d'André Malraux ont été transférées au Panthéon.

2. Les politiques culturelles en France

L'engagement de l'État dans le domaine de la culture est une vieille tradition qui puise ses origines dès le XVI^e siècle avec la création du collège de France et de l'ordonnance de Villers-Cotterêts qui impose, en 1539, l'usage du français comme langue officielle de l'administration et du droit. De plus en plus autonome de la religion, la culture est encouragée par l'État, déjà sous l'Ancien Régime, avec le mécénat et les manufactures royales.

La vie culturelle doit, au sens des philosophes des Lumières, être soutenue par l'État. Des tentatives éphémères de création de ministère dédié aux arts à la fin du XIX^e siècle traduisent la volonté des gouvernants de protéger le patrimoine mais aussi les archives royales puis d'encourager les arts (théâtre, danse, peinture).

Le front populaire des années 1930, avec le soutien du ministre de l'Éducation nationale, Jean Zay auquel échoit également le portefeuille des Beaux-Arts, crée le Festival de Cannes. Il va permettre l'émergence d'une politique culturelle construite et volontairement démocratique en milieu scolaire avec l'introduction des activités dirigées, des enseignements interdisciplinaires et plus globalement, la prise en compte croissante des « *activités d'éveil* ».

La création en octobre 1944 de la « *République des Jeunes* » revient à André Philip, membre du Conseil national de Libération, proche du général de Gaulle, avocat, universitaire et homme politique socialiste. C'est sur cette base que se fonde le futur mouvement des MJC, maison des jeunes et de la culture et dont il présidera la fédération, créée en 1948.

En 1946, le préambule de la constitution affirme d'ailleurs dans son article 13 : « *La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à la culture* ». Les années d'après-guerre vont d'ailleurs favoriser la création de nombreuses structures dans les domaines des arts et des lettres : premières bibliothèques centrales, premiers centres d'art dramatique...

De Malraux à Lang. C'est le décret du 24 juillet 1959 qui est considéré comme l'acte fondateur du ministère de la Culture et des politiques culturelles qui en ont découlé. André Malraux va incarner ce ministère, pendant une décennie, en y impulsant une vraie volonté de démocratisation culturelle. La création des maisons de la culture en constitue un marqueur fort. Le ministre contribue également au rayonnement culturel de la France sur la scène internationale en portant une politique ambitieuse d'échanges : il lance un appel à l'Unesco en 1960 pour sauver les temples d'Abou Simbel, menacés par la construction d'un nouveau barrage sur le Nil. Il accompagne la Vénus de Milo au Japon, la Joconde à New York...

La décennie suivante sera marquée par une forte instabilité ministérielle (pas loin de 10 ministres de la culture sur cette période) mais aussi par une présence plus forte de la Présidence de la République avec un Georges Pompidou féru de modernité artistique architecturale ou picturale. Il introduit des artistes contemporains à l'Élysée et entend affirmer la diversité des voies de développement culturel et la remplacer au choc esthétique pour favoriser la démocratisation culturelle.

Le septennat suivant de Valéry Giscard d'Estaing s'attachera à créer une direction du livre puis une direction du patrimoine avec des projets de rénovation pour transformation. C'est le cas de la gare d'Orsay en lieu dédié aux arts du XIX^e siècle ou la création d'un musée des sciences et de l'industrie à la périphérie est de la capitale, dans le quartier de la Villette. Cette période est aussi celle de la généralisation après expérimentation, sur l'ensemble du territoire, des DRAC, direction régionale des affaires culturelles.

→ **Les années Lang : savoir-faire et faire savoir**

L'arrivée de François Mitterrand à la tête de l'État produit un changement d'échelle puisque le nouveau président a placé la culture au cœur de son projet politique et non à la périphérie d'une action gouvernementale. Il nomme Jack Lang ministre de la Culture jusqu'en 1993 (excepté les deux périodes de cohabitation en 1986-1988 et 1988-1992). Son nom est associé aux années fastes du ministère de la Culture symbolisées, entre autres, par le doublement du budget du ministère, par la loi sur le prix unique du livre adoptée en août 1981 pour soutenir le réseau des libraires indépendants, par la mise en place des Fonds régionaux d'art contemporains (les Frac), par la lutte pour les radios libres, par l'ouverture à l'international, et bien sûr par l'extension du champ culturel au design, aux arts de la rue, aux cultures régionales et même à la mode. Jack Lang s'est toujours plu à se dire le ministre des artistes et à revendiquer la création comme devant être au centre de tout. De nombreuses structures voient le jour : l'école nationale du patrimoine, l'école nationale de la photographie à

Arles, l'école nationale de la bande dessinée à Angoulême... De toutes aussi nombreuses manifestations festives émergent : la fête de la musique en 1982 dont le succès conduira à son essaimage un peu partout dans le monde, suivi par la fête du cinéma, la Fureur de lire, les journées du patrimoine...

Cette période est toutefois marquée par la critique du centralisme parisien de grandes institutions qui captent l'essentiel des mannes financières nationales. Une politique de « Grands travaux » culturels, à l'image de la pyramide du Louvre et de la Bibliothèque nationale de France (BNF) ouvre une période de modernisation d'ampleur et transforme la capitale.

→ La prise en compte des nouveaux enjeux malgré l'instabilité ministérielle

De 1995 à 2017, dix ministres de la culture se sont succédés rendant la continuité parfois difficile et les budgets de plus en plus contraints. Le mandat de Jacques Chirac militera pour une refondation de la politique culturelle avec la volonté de mettre en place des actions plus concertées entre l'État et les collectivités territoriales. En 2003, le ministre de la Culture Jean-Jacques Aillagon porte une loi en faveur du mécénat, favorisant l'émergence de fondations privées aux collections prestigieuses. En parallèle, les industries culturelles connaissent des bouleversements technologiques majeurs. La révolution numérique impacte toutes les industries de contenus : les créateurs, les producteurs, les éditeurs, les diffuseurs que ce soit dans des secteurs aussi variés que le livre, la presse écrite, la musique, la télévision, le cinéma, la radio ou le jeu vidéo et le web de contenu. À ces premières industries viennent se greffer les éditeurs de logiciels et autres fabricants de matériels informatiques. Au-delà des innovations techniques, la mutation numérique s'impose surtout dans ce qu'elle suppose d'interconnexion généralisée des technologies les unes avec les autres. Les filières de contenus sont ainsi toutes tenues de prendre la mesure de ces mutations venues parfois modifier le fonctionnement de tout le secteur au risque de les fragiliser. Ainsi pour limiter les risques d'un ébranlement de certaines économies culturelles, le ministère est venu légiférer : en 2009 pour préserver la création sur Internet et le droit d'auteur et en 2011 pour garantir un prix du livre numérique.

→ Une présidence jupitérienne, érudite et numérique

Le nouveau Président de la République Emmanuel Macron semble, par son érudition, sa faconde, sa modernité, vouloir porter une politique culturelle ambitieuse évoquant « l'esprit de résistance créatrice » d'un Jean Zay ou d'un André Malraux lors du 60^e anniversaire du ministère de la Culture. L'art et la culture doivent être portés dans leur rôle de levier d'émancipation avec

des actions concrètes qui vont du pass culture et de la volonté d'ouverture des bibliothèques le dimanche au plan chorale autrement dit des dispositifs d'accès à la culture pour tous.

La crise sanitaire liée à la Covid 19 a frappé de plein fouet tous les secteurs culturels, les paralysant durablement. Le régime des intermittents s'est néanmoins amélioré pendant cette période pour soutenir la profession et s'est même traduit par une année blanche pour un allongement des droits des bénéficiaires de ce régime. Le plan de relance pour la reconstruction du pays entend mettre la culture au cœur du réacteur de l'économie.

3. L'exception culturelle

C'est Jacques Toubon, alors ministre de la Culture, qui, en 1993, a fait sien ce combat pour l'exception culturelle. Celui-ci défend l'idée d'exonérer la culture de l'application des règles de concurrence compte tenu de sa spécificité, elle ne saurait être considérée comme n'importe quel bien ou service et doit même se protéger d'une libéralisation inappropriée. Le ministre de la Culture a réussi à convaincre les autres partenaires européens du bien-fondé d'une clause d'exception culturelle dans le cadre des négociations commerciales du Gatt (Le General Agreement on Tariffs and Trade, accord général des tarifs douaniers, principe du libre-échange de 1947). C'est ce qui a permis à l'industrie cinématographique et audiovisuelle française et européenne, soumise à de fortes pressions des marchés, d'échapper à la mise en place de la clause de la nation la plus favorisée.

4. L'EAC

L'émergence d'une véritable éducation artistique et culturelle (EAC) concrète puise son origine dans la volonté d'un homme, Marcel Landowski, compositeur, nommé par André Malraux directeur de musique de 1966 à 1974 au ministère de la Culture. C'est lui qui introduit la musique à l'école avec, dans le cadre du VI^e plan (1971-1975), la création des conseillers pédagogiques en éducation musicale. La présence de la culture dans l'institution scolaire vise à éveiller mais aussi à réduire les inégalités d'accès à la culture. Aujourd'hui, l'EAC reste un axe fort de la démocratisation culturelle.

5. L'engagement croissant des villes et collectivités territoriales

Entre la déconcentration inéluctable des services de l'État (et la montée en puissance des directions régionales) et la décentralisation, les politiques culturelles se font dans les territoires et les villes sont devenues le premier financeur des politiques culturelles, loin devant le ministère de la Culture. Dès le XIX^e siècle, les communes¹ sont intervenues très tôt pour œuvrer à leur rayonnement culturel de leur cité. Elles ont ainsi géré et financé bibliothèques, musées ou théâtres.

L'acte III de la décentralisation, notamment par la loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République) du 7 août 2016, est venu conforter le rôle des collectivités dans le domaine des arts et de la culture en consacrant les droits culturels. La culture est une compétence partagée comme le tourisme, le sport, la promotion des langues régionales et l'éducation populaire.

Dans un contexte de concurrence croissante entre villes, du fait d'une mondialisation et d'une européanisation de l'économie, la tentation de déployer des politiques culturelles « cosmétiques » peut l'emporter au détriment de la volonté de faire de la culture un outil de lutte contre la fracture sociale. De nombreuses collectivités se sont embellies et ont rénové leur image grâce à leur engagement culturel, ce qui leur ont redonné de précieuses couleurs des attraits touristiques et culturels. Le Grand Lyon ou le Grand Londres font des « industries créatives » un élément de leur attractivité économique. La ville de Bilbao incarne parfaitement ce renouveau depuis la création du musée Guggenheim par l'architecte canado-américain Frank Gehry en 1997 qui attire des touristes du monde entier.

Les labels : capitale culturelle. Pour attirer capitaux, investisseurs, créateurs, de nombreuses capitales se lancent dans la compétition du label, vitrine qui confère prestige, rayonnement économique et attractivité touristique. C'est le décret du 7 octobre 2020 qui s'attache à la désignation de l'autorité compétente pour attribuer le label « *Capitale française de la culture* ». En 2021, 29 villes ont candidaté et pour cette première édition, c'est la commune de Villeurbanne qui l'a emporté en mars 2021. L'attribution de ce label s'accompagne d'un financement d'un million d'euros, apporté à parité par le ministère de la Culture et la Caisse des Dépôts.

Ce nouveau label est largement inspiré du label européen du même nom : le label « Capitale européenne de la culture ».

1. Philippe Poirrier, agrégé d'histoire, maître de conférences en histoire contemporaine à l'Université de Bourgogne, *Les collectivités locales et la culture. Les formes de l'institutionnalisation, XIX^e-XX^e siècles*, La Documentation française, Comité d'histoire, 2002.